

PREFECTURE DE LA SARTHE  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES  
Bureau de l'Utilité Publique

**BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC**

La consultation du public relative à la demande de dérogation du brulage des déchets verts, par le Conseil Départemental de la Sarthe, pour l'incinération des rémanents de travaux des ripisylves des rivières Sarthe et Loir, a été organisée du 2 septembre 2016 au 16 septembre 2016 par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, par arrêté préfectoral N° DIRCOL 2016-0489 du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Aucune observation du public n'a été transmise au cours de la durée de cette consultation.